



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 17891

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la possibilité de mettre en place une norme de l'aménagement urbain prenant en compte les besoins spécifiques des deux roues motorisés. Face à la diversité des acteurs agissant sur les voiries, ne serait-il pas pertinent de leur fournir des principes d'aménagements, concertés avec les associations représentatives des motards, garantissant une sécurité optimisée pour les utilisateurs de deux roues ? Elle souhaite connaître sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Améliorer la sécurité de la circulation des deux-roues motorisés est l'une des priorités de la politique de sécurité routière. Le rapport « Gisements de sécurité routière : les deux-roues motorisés », remis à la déléguée interministérielle à la sécurité routière par M. Étienne Guyot, préfet de Meurthe-et-Moselle, préconise 74 familles de propositions tenant au véhicule, à l'utilisateur (formation, équipement, comportement), à l'infrastructure ou encore à la connaissance des causes et des conséquences des accidents. Parmi ces propositions figurent des mesures relatives aux aménagements de la voirie. L'ensemble des mesures du rapport, ainsi que d'autres qui pourraient, le cas échéant, être proposées par les structures représentatives du monde de la moto et de la sécurité routière, sont examinées dans le cadre d'une concertation nationale menée par la déléguée interministérielle à la sécurité routière en vue d'améliorer la sécurité des deux-roues motorisés qui a été engagée en juin 2009. De plus, des pistes de réflexion intéressantes concernant le financement d'aménagements de sécurité routière figurent dans le rapport remis le 6 mai 2009 à la présidence de l'Assemblée nationale par M. Hervé Mariton et intitulé : « Les amendes radars et le financement de la politique de la sécurité routière ». Il est envisagé que des propositions précises soient formulées d'ici à la fin de l'année, pour améliorer rapidement la sécurité des deux-roues motorisés.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17891

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1570

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9097